



Séance du 30 mars 2005
Délibération DEAT/20050005

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**PROJET DE TRAM-TRAIN REGIONAL - SUITES A DONNER AU PROJET DE TRAM-
TRAIN A L'ISSUE DU DEBAT PUBLIC**

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional en sa réunion du 30 mars 2005

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 84-747 du 2 août 1984 modifiée relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion,

Vu la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer,

Vu le budget de l'exercice 2005,

Vu le rapport n° DEAT/20050005 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu les avis des commissions sectorielles,

Après en avoir délibéré,

**Décide, par un scrutin public (cf tableau en annexe)
et à la majorité de ses membres,**

- d'adopter les termes du rapport et les avis des commissions ;
- de confirmer notre volonté de réaliser le projet de Tram-Train de Saint-Benoît à Saint-Joseph, en passant par Saint-Denis ;
- d'approuver l'engagement d'une expertise financière permettant de garantir la faisabilité du projet dans sa globalité ;
- de décider de poursuivre les études permettant le phasage du projet ;
- de confirmer la volonté d'apporter des solutions durables et complémentaires au problème du transport des marchandises par l'utilisation du réseau ferré ;

- de confirmer la volonté de poursuivre la réflexion déjà engagée par la Région Réunion pour favoriser l'émergence de solutions transitoires et de solutions intermédiaires en concertation et en partenariat avec les autres Autorités Organisatrices de Transports, en attendant la mise en service du Tram-Train ;
- de confirmer dans cette perspective, la nécessité d'accompagner à court terme les actions sur le réseau bus et les autres modes de déplacement à travers les régimes d'aides appropriés ;
- de confirmer la proposition de créer un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités compétentes pour mieux coordonner les différents projets ;
- de confirmer la nécessité d'assurer une information régulière des acteurs du débat et de la population en général sur l'avancement des études et du projet ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces orientations ;

Le Président,

ASSEMBLEE PLENIERE DU 30 MARS 2005

VOTE DU PROJET DE TRAM-TRAIN REGIONAL
A L'ISSUE DU DEBAT PUBLIC

Inscrits : 45

Nombre de votants : 37

Absent : 1

Bulletins Blancs (Pour) : 30

Bulletins Bleus (Contre) : 7

Abstentions : 7

BULLETTINS BLANCS = APPROBATION

1. VIRAPIN-KICHENIN Yvon
2. SOUPRAMANIEN Christine
3. MOLLARD Raymond
4. VELOUPOULE Radjah
5. VERGÈS Pierre
6. JARNAC Guy
7. LE TOULLEC Anick
8. CESARI Maya
9. HOARAU Marie-Pierre
10. SUDRE Camille représenté par Mme PANSBHAYA Yasmina
11. PANSBHAYA Yasmina
12. BERTILE Wilfrid
13. LAURET Raymond
14. PAUSE Yolande
15. LEMAGNEN Emmanuel
16. FOURNEL Dominique
17. MAILLOT Hilaire
18. LEPERLIER Nelly représentée par M. JARNAC Guy
19. SUEUR Martine
20. DHAUSSY Joachine
21. DELORME Denise
22. ABRISKA Marie-Paule
23. ARMAND Alain
24. GAUD Catherine
25. VERGÈS Paul
26. HOAREAU Roland
27. LAMOLY Sylvestre

28. LAURET Jocelyne
29. BERNE Philippe
30. DENES Véronique

BULLETINS BLEUS = REJET

1. VIDOT Huguette
2. SUDRE Margie représentée par M. ROBERT Didier
3. SAM-CHIT-CHONG Thierry
4. PAYET Paulet
5. ROBERT Didier
6. CHANE KAYE BONE Rolande
7. BENARD Alain

ABSTENTIONS

1. ORPHE Monique
2. TAMAYA Michel
3. TAMON Marie-Aline
4. JAVELLE Blanche-Reine
5. FOTSE-NJOMGANG Paul
6. N'GUYEN Minh
7. VERGOZ Michel

ABSENCE : 1 - RAMASSAMY Christiane